

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 10 ; Convocation du 16 janvier 2024
L'an deux mille vingt-quatre le 22 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, MAGAUD Catherine et SIMONET Chantal, et Messieurs BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, PERRADIN Laurent et RAVET Yoann.

Membres excusés : Mesdames LLORENS Marie-Hélène et RAVOUX Annick et Messieurs AJOUX Romain, GUINET Pierre et POLLIN Olivier.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Noël BERARDET.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Noël BERARDET secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 11 décembre 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 décembre 2023.

IV- MANDAT A LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de l'Ain souscrit depuis plusieurs années des contrats-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ces contrats ont été mis en place pour assurer une couverture

financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2020 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurance. Le marché a été attribué au groupement Gras Savoye Rhône Alpes Auvergne / CNP assurances qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat-groupe s'est caractérisé par une gestion en capitalisation non limitée dans le temps et une garantie de maintien des taux sur 3 ans (2 ans pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL) ainsi qu'un accompagnement du prestataire dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation.

A l'heure actuelle, 260 collectivités ont rejoint le contrat-groupe.

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à leurs affiliés au 1^e janvier 2025, le Centre de Gestion de l'Ain engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, le Centre de Gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il à l'assemblée de donner mandat à la Madame Présidente du Centre de Gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

L'assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'étudier l'opportunité de conclure un (nouveau) contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,
- **DECIDE** pour cela de donner mandat à la Madame la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain afin :
 - Qu'elle procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
 - Qu'elle conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
 - Qu'elle informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat ;
 - Qu'elle prenne toute décision adaptée pour réaliser règlementairement la passation du marché susvisé.

V – AUGMENTATION DU TARIF DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE ET MISE EN PLACE DU TARIF « PANIER REPAS » A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du repas de la cantine scolaire des écoles du R.P.I. ROMANS / SAINT ANDRE LE BOUCHOUX / SAINT GEORGES SUR RENON, ont été étudiés par les maires du R.P.I., du fait de l'augmentation par le traiteur du prix du repas.

Monsieur le Maire précise que le prix unitaire pour les familles est actuellement de 4.20 € depuis le 1^{er} septembre 2022.

De plus, il est nécessaire de mettre en place un tarif « paniers repas » concernant les PAI (projet d'accueil individualisé) fournis par les parents. En effet, l'accueil de l'enfant dans l'enceinte de la cantine sera facturé 1.50 € pour frais de surveillance.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la mairie de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX qui gère la cantine pour le R.P.I.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix unitaire d'un repas à la cantine à 4.40 € et d'un panier repas à 1.50 € à compter du 1^{er} février 2024

A l'unanimité, le conseil municipal, décide, à compter du 1^{er} février 2024 :

- De **FIXER** le prix unitaire d'un repas à la cantine à 4.40 €,
- De fixer le tarif pour les « paniers repas » à 1.50 €.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Les membres de la commission animation du Conseil de Développement de la Dombes ont transmis le point d'avancement de l'élaboration du jeu de la Dombes. Ce jeu dont l'édition est prévue en octobre 2024 est produit de façon participative. Ceux qui souhaitent participer à une réunion ou envoyer des questions doivent s'adresser au Conseil de Développement de la Dombes à l'adresse mail : ccdjeudombes@gmail.com.
- Le conseil d'administration de France ADOT 01 remercie la commune pour le versement de la subvention 2023 et nous adresse sa gazette dans laquelle la collectivité est citée.
- La ludothèque du Centre Social La Passerelle propose d'organiser « La Ronde des Jeux » à Romans le vendredi 02 février 2024 à la salle polyvalente de 16h30 à 18h30. Cette animation sera ouverte à tous. Mme Catherine MAGAUD est désignée élue référente sur ce dossier.
- La société SARRA ROUSSELLES, mandataire de Total Direct Energie, nous informe que la commune est éligible au programme national de l'économie d'énergie. Ce dernier permet de changer les lampes électriques en lampes économiques LED de qualité UE et est totalement pris en charge par les CEE. Cette action permet la mise aux normes obligatoires des éclairages extérieurs des établissements qui dépendent de la mairie (écoles, salle polyvalente, etc...). Le conseil municipal décide de ne pas donner suite car l'éclairage extérieur relève du SIEA.
- L'Assemblée Générale de l'OGEC Saint Charles aura lieu le jeudi 08 février 2024 à 19h00. Monsieur le Maire étant pris par d'autres engagements sollicite un conseiller municipal pour le représenter.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en lettre recommandée avec accusé de réception de la famille CLOT qui souhaite la réfection du chemin de l'Etang Maillard. Dans l'attente du devis qui sera effectué par la SOCAFL, les agents et élus ont bouché les trous avec environ 10 tonnes de concassé 0/31.5.
- Le SDIS de l'Ain a transmis son livret opérationnel qui retrace les interventions par commune de l'année 2023. Pour Romans, 63 interventions contre 76 en 2022 et 55 en 2021. Le détail de ces dernières est ventilé comme suit : 5 accidents de la circulation, 4 incendies, 1 opération diverse, 1 risque technologique et 52 secours à la personne.

- Le marathon Bresse Dombes aura lieu le 05 mai 2024. LA mise en place des bénévoles pour la commune sera à 10H00. Le passage du premier coureur étant prévu à 10h15 et le dernier à 15h09. L'association Bien Organiser pour Mieux Soutenir a sollicité une subvention pour ce marathon. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas donné suite. En revanche, une aide sera apportée avec la mise à disposition de barnums empruntés au Comité des Fêtes ainsi que des tables de la commune.
- Un nouvel outil du SGPE (Secrétariat Général à la Planification Ecologique) a été diffusé aux communes pour la territorialisation de la planification écologique. Ce programme d'action de transition écologique au travers des plans et stratégies est porté par les élus (PCAET, PAT, CRTE, accélération des EnR, PLU(i), PDM, SCOT, SAGE,). D'ici fin 2024, il faudra réaliser ou contractualiser sur des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la planification écologique. Il s'agit donc d'identifier ces actions, de recueillir une vision de la contribution de ces actions et celles des autres acteurs du territoire (Etat, acteurs économiques, ...) aux enjeux du territoire régional. Il convient donc de répondre au questionnaire national pour accompagner cette consultation et ce avant le 10 février 2024.
- Ain Habitat nous informe par mail du démarrage des travaux de finition du lotissement Domaine de la Comtesse de Dormy le mercredi 24 janvier 2024.
- Une demande de devis a été effectuée auprès de la société Echo-vert pour la pose de barrières en bois le long du lotissement Domaine de la Comtesse de Dormy sur la route de Villars. Ceci pour éviter le stationnement des véhicules et créer un chemin piétonnier. La fourniture de poteaux et rondins en pin pour réaliser 200 m de barrière s'élève à 3 328.70 € TTC. Le conseil municipal souhaite d'autres devis afin de prendre une décision.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune change son parc informatique et copieurs. Le contrat de location est conclu avec XEFI pour 5 ans. En revanche la proposition de contrat pour la téléphonie et internet étant trop élevé il convient d'attendre la nouvelle proposition pour se prononcer.
- Des parents venant chercher leurs enfants à la sortie de l'école à 16h00 se garent devant la sortie du lotissement Domaine de la Comtesse de Dormy. Il convient d'interdire le stationnement pour éviter tous désagrèments.
- La commission du CCAS en vue de préparer le repas du 16 mars 2024, sera convoquée la lundi 05 février 2024 à 19h00 en mairie. Il convient en amont de contacter le traiteur BERTHET pour le repas et la troupe de théâtre Compagnie du Mont Royal pour une proposition de spectacle.
- Madame SIMONET rappelle que pour le repas du conseil municipal du vendredi 02 février 2024, le rendez vous est fixé à 19h00 en mairie.

Après un tour de table, la séance est levée à 20h07.

Réunion Maire / Adjointes le lundi 12 février 2024 à 18H30.
Séance du Conseil Municipal le lundi 26 février 2024 à 19H00.

Romans, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Noël BERARDET

